



Municipalité de *Saint-Ludger*

Info lettre

N° 190 – Le 9 mars 2020

Assemblée générale annuelle Corporation Ludgéroise de Développement

La Corporation Ludgéroise de Développement a le plaisir de vous inviter à son Assemblée Générale Annuelle qui aura lieu **le lundi 16 mars 2020 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal au 212, rue La Salle, 2^e étage, Saint-Ludger.**

Au programme :

- Présentation du rapport financier **2019** ;
- Présentation du rapport d'activités **2019** ;
- Présentation des actions à venir en **2020** ;
- Lecture des textes pour les demandes de bourses aux étudiants **2020**.

Notre priorité : Être à l'écoute de nos concitoyens et faire de St-Ludger un village unique et dynamique !

Venez nombreux !



L'équipe de la Colude :

Carole Duplessis, Magalie Lapierre, Alain Demers, Linda Dulac, Mario Gagné et Denis Poulin.

Une collation vous sera servie en fin de rencontre.

Plan de relance



Depuis 2005, le Conseil municipal a instauré un plan de relance économique dans la Municipalité dont l'application est gérée par les administrateurs de la Corporation Ludgéroise de Développement (la CoLuDe).

Ce plan de relance permet entre autres le remboursement du droit de mutation (si applicable) et des taxes foncières (excluant les services tarifés) pour l'achat d'une 1^{re} résidence dans la municipalité ou pour une nouvelle construction.

Pour en connaître plus sur ce plan, nous vous invitons à consulter notre site internet au www.st-ludger.qc.ca (onglet *La Municipalité*, section *Programmes et subventions*).

Afin de pouvoir bénéficier de ce plan, vous devez avoir complété la demande d'inscription que vous trouverez au même endroit ou vous pouvez vous présenter au bureau municipal. **Cette demande doit être retournée au bureau municipal dans les 6 mois de la date d'acquisition.**

LA PRÉVENTION DES INFECTIONS :
Une responsabilité collective

Mise en œuvre des protocoles en milieux de soins

Adoption des mesures d'hygiène reconnues

Québec.ca/coronavirus

Votre gouvernement

Québec